



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 57476

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur l'enseignement de cours d'autodéfense aux personnes âgées. En effet, il pourrait s'avérer utile et intéressant de généraliser dans l'ensemble du pays, les initiatives de cours d'autodéfense, proposées dans plusieurs clubs du 3e âge ou bureaux d'aide sociale, de certaines collectivités. Ces cours, qui sont à la fois un moyen de détente et d'exercice physique apprécié par de nombreux anciens, sont destinés aussi bien aux femmes, qu'aux hommes, Ces cours sont également particulièrement utiles pour la prévention des agressions dont ces seniors sont parfois victimes sur la voie publique. Il est à noter qu'aux États-unis, la canne est régulièrement utilisée dans ces cours d'autodéfense, avec une approche de « cane fu ». Cette utilisation de canne fut d'ailleurs répandue dans la population au XVIe siècle, pour la défense des personnes voyageant, contre les bandits de grands chemins. Ces cours mériteraient donc d'être développés dans toute la France, ce qui serait apprécié par un très grand nombre de seniors. Il lui demande donc si elle compte promouvoir cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57476

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2009, page 7995

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)